

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	29 (1921)
Heft:	3
Artikel:	Les premiers secours
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-682526

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les premiers secours

Ce petit carnet de poche de 24 pages, intitulé « Premiers secours », et édité par la Croix-Rouge suisse, est vendu à son bénéfice. Aucun samaritain ne devrait l'ignorer, car il est simple et pratique, et se porte dans la poche du gilet. Son prix est modique: 50 ct.; par 25 exemplaires, 40 ct.; par 100 exemplaires, 30 ct. Le demander au *Secrétariat de la Croix-Rouge suisse, à Berne.*

Pour qu'on puisse juger de la façon dont est compris ce petit *vade-mecum*, nous en donnons ici, au hasard, deux pages:

Lésions de la colonne vertébrale: Provoquent souvent une paralysie complète des jambes et des bras. Ne pas bouger le blessé; ne pas chercher où est la blessure. Tout mouvement du corps peut empirer le mal.

Transport à plat sur un matelas, avec le moins de heurts possible.

Accidents dûs à l'électricité. (Foudre, courant à haute tension.) Que le sauveteur soit très prudent si la victime est encore en contact avec le courant électrique. Faire interrompre le courant ou provoquer un court-circuit. Si le courant passe encore par le sinistré, se placer, pour le toucher, sur des planches très sèches (enlever ses

chaussures clouées auparavant!), essayer d'écartier les fils en les poussant avec du bois sec ou en entourant ses mains d'étoffes épaisses.

L'électrocuté est souvent sans connaissance.

Respiration artificielle à pratiquer des heures durant! Enlever délicatement les vêtements à cause des brûlures fréquentes.

Plus le premier pansement sera sec, mieux cela vaudra. Si l'on n'a pas à disposition du matériel propre et sec, on emploiera un pansement trempé dans une solution de lysol à 1% (une cuillère à café pour un litre d'eau) pendant 10 minutes, ou bien après l'avoir fait cuire dans de l'eau propre à laquelle on ajoute une cuillère à soupe de sel de cuisine par litre.

Plaie superficielle de la peau, écorchure: Teinture de iodé, pansement sec. Eventuellement compresses d'alcool.

Coupure et plaie contuse: Légère application de teinture de iodé, couvrir avec pansement sec. Veiller à ce que les bords de la plaie ne s'écartent pas.

Plaie par armes à feu: Point de lavage, point de sondage avec des instruments; surtout ne pas chercher à extraire le projectile! Teinture de iodé, pansement sec.



Société militaire sanitaire, Comité central

L'assemblée des délégués ainsi que les concours auront lieu à Lausanne les 7 et 8 mai 1921.

Le budget présenté par le comité d'organisation est approuvé. Le prix de la carte de fête a été fixé à 15 fr. La caisse centrale bonifiera à chaque concurrent la somme de 4 fr. pour la carte de fête. Des démarches seront faites pour assurer contre les accidents tous les participants aux concours. Le résultat en sera communiqué en temps utile à toutes les sections.